

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
 Edition quotidienne, par an ..... \$3.00  
 Edition hebdomadaire, par an ..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance*  
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.50  
 Chaque insertion subséquente..... 0.12 1/2  
 Chaque ligne en sus, première ins.. 0.08  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 14 MAI 1879.

### LES IDOLES

(Suite.)

A l'aube, la voix affaiblie des prêtres s'élevait encore. La pieuse invocation de la mort n'avait cessé de retentir dans leur cachot.

Tous ceux que rassemblait un même arrêt, pressés les uns contre les autres, n'avaient plus qu'un même esprit, qu'une seule espérance.

Les soldats condamnés s'étaient agenouillés devant les prêtres, et ceux-ci remplissant leur ministère sublime avaient rapproché du ciel tous ceux qui allaient mourir.

On avait laissé les otages sans nourriture, et les souffrances de la faim s'ajoutaient à leurs tourments.

Le matin ramena près du soupirail ceux qui attendaient l'heure de leur supplice avec le plus d'impatience.

Chacun sentait que les progrès de l'armée laisseraient à peine le temps d'accomplir ce dernier crime et qu'il fallait se hâter.

Cependant, soit en raison de la vive préoccupation causée par les progrès des soldats de Versailles, qui prenaient Paris rue par rue, et presque maison par maison, l'ordre définitif se faisait attendre.

La journée presque tout entière se passa dans l'attente.  
Enfin, un jeune homme portant l'écharpe des délégués de la Commune, vint au quartier général de la cité Vincennes, transmettait des instructions à des soldats fédérés, faisant partie d'un bataillon du XIe arrondissement, et quelques-uns des Enfants-Perdus de Bergeret descendirent l'escalier de la cave, et ordonnèrent aux prisonniers de se lever.

Ils obéirent.  
Personne ne tenta même de défendre sa vie.

La foi versait sur tous son apaisement ineffable, et les apôtres bénissaient encore ceux qui allaient à la mort d'un pas aussi ferme que s'ils marchaient au combat.

A l'apparition des prisonniers, un hurra formidable se fit entendre accompagné d'une musique sauvage, et les soldats eurent peine à maintenir la foule. Ce n'était pas qu'ils songeassent à protéger les condamnés contre les outrages; ils redoutaient seulement que l'un d'eux essayât de s'enfuir à la faveur du tumulte.

L'enclos dans lequel on les poussait était occupé d'avance par les états-majors des diverses légions.

Les cinquante otages et leurs égorgeurs achevèrent de remplir cet étroit espace.

Une partie de la foule massée aux alentours, fut dans l'impossibilité d'assister à ce dernier acte de férocité.

On plaça les otages en avant du mur, et un peloton de soldats tenant ses armes chargées, s'appêta à faire feu au premier commandement.

Sulpice embrassa ses frères en sacrifice; c'était bien là, véritablement, le baiser de paix de l'Eglise primitive, le baiser de paix qu'à la fin des agapes se donnaient ceux qui allaient mourir.

Au moment où l'abbé Pomereul s'arrachait à l'étreinte d'un vieux prêtre qui le serrait dans ses bras, deux hommes couverts de broderies d'or et de riches glands fendirent vigoureusement la foule afin de se trouver au premier rang des curieux.

Tous deux tenaient à la main des revolvers armés.

—Le commandant Machû, le colonel Marc Mauduit, murmura la foule qui s'ouvrit avec une sorte de respect.

Mais à peine le commandant se trouva-t-il bien en face de ceux que l'on allait fusiller, à peine eut-il embrassé leurs visages d'un regard rapide, qu'il bondit vers eux avec l'agilité sauvage d'un tigre, et couvrit le plus jeune de son corps pour lui en faire un bouclier.

Les soldats qui venaient d'épauler leurs fusils attendaient, et celui qui commandait le feu s'avança vers le commandant qui entravait d'une façon si imprévue la justice du peuple.

—Commandant, dit-il, l'heure de l'exécution est sonnée.

Alors le défenseur de l'abbé Sulpice fit face à la foule, et dit aux officiers et aux soldats qui se rapprochaient attirés par une curiosité invincible :

—La vie de cet homme ! il me faut la vie de cet homme !

—Tu as donc un fameux compte à régler avec lui, commandant, demanda un lieutenant d'une voix avinée, que le chassepot ne suffit pas à ta vengeance ?

Le jeune prêtre venait d'étouffer un cri en reconnaissant celui qui se plaçait d'une façon inopinée entre lui et la mort.

—Jean Machû !  
—Oui, je veux sa vie, répéta Rat-de-Cave l'ancien forçat.

—Un prêtre ! un imposteur échappé à la justice du peuple ! jamais ! hurlèrent les fédérés.

—Il m'a sauvé, dit Jean Machû avec éclat ! je ne veux rien lui devoir !

—A mort le calotin ! à mort ! glapit un enfant.

Fleur d'Echafaud glissa à l'oreille de son complice :

—Es-tu fou ? lui mort, nul ne peut plus nous perdre.

—A mort ! à mort ! répéta la foule.

—Vous me connaissez, dit Jean Machû, j'ai fourni de suffisantes preuves de civisme, le premier j'ai mis le feu aux Finances après le télégramme de Ferré... J'étais là quand on a fusillé l'archevêque... Depuis le commencement de la semaine je sers tantôt une barricade, tantôt l'autre... Deloscluze était mon ami et je tutoie Millière... Je suis prêt à brûler ma dernière cartouche avec vous, mais en récompense de mes services, je vous demande la vie de cet homme.

—Pour qu'il te vende plus tard et te fasse fusiller par les Versailles.

—Je lui demanderai de se taire, et s'il le promet, il se taira.

—Lui, un calotin ! un jésuite !

—Ah ! reprit Jean Machû, vous ne savez pas comme moi ce que vaut sa parole... Je suis un fédéré, un sacripan, un bandit...

—Tu te flattes, commandant ! interrompit une voix.

Jean Machû reprit entraîné par la situation :

—J'ai pillé Notre-Dame-de-Lorette et aidé à préparer le bûcher qui dévorera la vieille cathédrale... J'ai volé Dieu, et volé les hommes... Cet homme le savait, il n'a rien dit...

—Il avait peur d'une revanche, reprit une voix.

—Lui, vous voyez bien qu'il ne tremble pas même devant vous.

—Arrière, commandant !

—Passage libre !

—Machû est un traître.

—Machû est plus habile, plus robuste que vous tous ! reprit le commandant des Vengeurs de la Commune ; le premier qui fait un pas en avant est mort !

Le forçat évadé braqua son pistolet et attendit.

Personne ne bougea.

—Sa vie ! répéta Machû, me donnez-vous sa vie ?

—Jamais !

—Eh bien vous apprendrez tout ! à cette heure, d'ailleurs, il importe peu à chacun de nous d'avoir plus ou moins de choses sur la conscience... Personne ne vivra peut-être demain... Je n'ai pas seulement commis de crimes contre la société, j'ai puisé dans la caisse du père de celui que vous voulez fusiller... J'y ai pris cent mille francs...

—Bravo ! dit une voix.

—Il le savait et il ne m'a pas vendu.

Un sourd murmure s'éleva dans la foule.

Jean Machû ajouta en continuant à couvrir Sulpice de son corps :

—Enfin j'ai assassiné son père, et il ne m'a pas livré.

Cette fois une rumeur d'incrédulité grandit dans les rangs.

—Non, dit Jean Machû, il ne m'a pas livré parce que le serment de la confession fermait ses lèvres. Vous oseriez contre les prêtres, je les vénère ;

j'ai commis plus d'un crime dans ma vie, mais je sauverai cet homme pour me montrer reconnaissant ! Ou vous tuez le commandant des Vengeurs de la Commune, ou vous nous laissez libres tous deux. Une fois l'abbé Pomereul à l'abri, je reviendrai me battre avec vous.

L'abbé Sulpice essaya de se dégager de l'étreinte du forçat.

—Laissez-moi mourir, lui dit-il ; ce martyr est le plus noble trépas que je puisse espérer. Dieu qui est justice et miséricorde vous comptera ces efforts que vous multipliez pour me sauver.

Ne me forcez pas à désertir les rangs de nos frères... Vous avez prononcé de dangereuses paroles, faites-les oublier en m'abandonnant à toute la haine de mes ennemis...

—Non ! dit Machû, s'ils s'obstinent, nous mourrons ensemble, mais ils n'oseront pas tirer.

Comme pour démentir cette parole, l'officier des fédérés cria aux soldats :

—Aprêtez armes !

Une dernière fois Sulpice essaya d'échapper à son sauveur pour rejoindre ses amis qui, adossés au mur, attendaient la fin de cette scène.

Les soldats du bataillon du XIe arrondissement firent un mouvement en avant, comme une marée qui monte et envahit la grève.

En ce moment, Jean Machû se sentit brusquement tirer par ses vêtements ; il regarda en bas, et reconnut la Naine qui lui faisait un signe mystérieux.

En même temps elle lui tendit un manteau simple et de couleur sombre.

Le forçat comprit la pensée de la servante de Mathusalem, et tandis que celle-ci laissait passer devant elle un groupe de femmes avides de voir le dernier acte de ce drame sanglant, Jean Machû enveloppa l'abbé Pomereul dans le manteau et le déroba un instant aux regards de ses ennemis.

Si rapide que fut cet instant, il en profita pour dire tout bas à Sulpice :

—Songez à votre sœur.

Alors profitant du choc douloureux que ces mots venaient de produire dans l'âme de l'abbé Pomereul, Machû, s'aidant du désordre causé volontairement par la Naine, entraîna Sulpice dans l'ancien cimetière, et gagna une maison verrouillée dont il lui fit gravir l'escalier.

A la même minute une décharge d'artillerie apprit que le peuple de Paris venait de commettre un des actes les plus iniques de son règne.

Pour être abrités dans une maison, l'abbé Sulpice et Jean Machû n'étaient pas pour cela en sûreté.

Ils pénétrèrent au hasard dans une chambre vide, où quelques habits d'ouvrier pendaient à des clous, le forçat les arracha, et les jetant au prêtre :

—Vite ! dit-il, vite ! les bêtes féroces vont revenir.

Puis tirant une poignée d'or et de billets de sa poche :

—Voilà pour indemniser le locataire du costume qu'en lui emprunté ! dit-il.

Sulpice se décida enfin à accepter le salut que la Providence semblait lui imposer.

Il passa rapidement le pantalon et le bougeron de toile bleue que Jean Machû venait de payer d'une façon si libérale ; puis il aplatit une casquette sur sa tête, et se trouva travesti de façon à tromper l'œil le plus exercé.

—Venez ! dit alors Jean Machû à Sulpice.

Tous deux descendirent lentement.

La maison avait deux issues ; avec le flair d'un voleur, et l'agilité d'un forçat, Jean Machû ouvrit une porte condamnée, franchit un petit mur, et aida à l'abbé Pomereul dans cette escalade.

Ce qu'il venait de faire s'était accompli si rapidement que les bourreaux des otages ne pouvaient encore se rendre compte de ce qui venait de se passer.

Ils se réjouissaient en ce moment des convulsions suprême de leurs victimes. Quand ils les comptèrent des yeux et s'aperçurent que l'une d'elles leur manquait, il s'était déjà écoulé trop de temps pour qu'il leur fût possible de retrouver la piste de Jean Machû.

Cependant les mégères et une troupe de fédérés se mirent à la poursuite des fuyitifs, parcourant les cours, fouillant

les maisons, proférant des menaces de mort contre celui qui venait de les trahir en leur arrachant un otage.

Pendant ce temps, l'abbé Pomereul et le forçat gagnaient un quartier désert d'où l'on dominait Paris qui flambait encore.

—Allez ! dit le vengeur de la Commune... L'armée de Versailles est là pour vous protéger... Désormais souvenez-vous de moi sans me maudire...

—Ah ! dit l'abbé Sulpice, si vous aviez voulu me suivre, changer de vie ?

—Il est trop tard ! répondit Jean Machû ! Je vais jouer ma dernière partie.

Et serrant avec une énergie désespérée la main miséricordieuse qui s'étendait vers lui, le forçat reprit en courant le chemin de la rue Haxo.

(A continuer.)

### Meubles A BON MARCHÉ!

Pour deux mois seulement !

Malgré la hausse des prix sur les matériaux, amenée par le nouveau tarif, les Directeurs de la Compagnie Manufacturière de Meubles de Drum ont décidé de continuer à vendre à bon marché, leur stock considérable et varié de

#### MEUBLES NEUFS !

offrant au public l'avantage d'acheter des meubles neufs beaucoup meilleur marché qu'il pourra le faire à l'avenir.

Les Directeurs invitent ceux qui ont l'intention d'acheter des meubles de venir examiner ceux qui sont étalés dans leur

Entrepôt, en face le Marché St. Paul.

A la suite de nouveaux arrangements, le visiteur n'a plus d'escaliers à monter pour visiter.

THOMAS CRAIG,

Gérant et Trésorier,

C. M. M. D.

Québec, 3 avril 1879—2m

### Importations du Printemps !

#### FYFE & WRIGHT,

RUE LA FABRIQUE,

Attirez l'attention de ceux qui ont besoin de marchandises, sur le stock varié de MARCHANDISES NOUVELLES qu'ils viennent de recevoir :

Les plus belles nuances en Etoffes à Robes, Draps de Satin, Casimires et Merinos. Les patrons les plus nouveaux en Blouses et Pardessus pour Dames et Demoiselles, Etoffes pour Ulsters de Dames, Etoffes pour Habillements de Messieurs Dentelle nouvelle—la Bretonne—aussi un assortiment complet de Dentelle Maltaise, Honiton, et autre Dentelle de Point.

Boucles et Rubans pour Dames en grande variété. Aussi Rubans, Gants de Kid.

Le Département de la confection des Robes est sous le contrôle de Mlle. Moore.

Le Département des Modes est sous le contrôle de Mlle. Jewell.

On accorde un escompte de 5 pour cent sur tous les achats au comptant d'au delà de \$3.00.

#### FYFE & WRIGHT,

22, RUE LA FABRIQUE.

N. B.—Mardi, nous ouvrirons nos caisses de CHAPEAUX EN PAILLE. Aussi celles-ci contiennent des BONNETS ECOSSAIS en nouveau genre.

Québec, 4 avril 1879.

### PLEUREZ LES MORTS !

(MOURN FOR THE DEAD)

MÉLODIE avec par. les anglaises et françaises (Traduction française de N. LEGENDRE)

Musique de JULIA ARDOUIN BEAULIEU.

Prix..... 40 centins. Publiée et à vendre par A. LAVIGNE, Importateur de Pianos, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 22 mars 1879.

### EDOUARD LACOMBE

Agent Général de Québec

POUR LES

### Persiennes Dominion

(Nouveau Rideau à Fenêtres)

Très-propre, très-commode et bon marché

EN USAGE

A la Basilique, à l'Eglise St. Patrice, aux Ecoles des Frères, au Bureau du Gouverneur, au High School.

Aux résidences privées des messieurs dont les noms suivent : Hon. M. Ross, Hon. M. McGreevy, M. G. Bresse, Berouard, J. Turcotte, J. Hossack, H. Hearn et J. B. Laliberté.

S'adresser

No. 62, RUE RICHMOND,

Faubourg St. Jean.

Québec, 18 avril 1879—3m

### CADEAUX !

#### CADEAUX !

AU

### Magasin F. X. Lepage

Puisque les Cadeaux sont à la mode, M. Lepage ne veut pas rester en arrière, et désire par les

#### AVANTAGES REELS

QU'IL OFFRIRA

### D'ICI A UN MOIS

Eclipser tous les Cadeaux que les autres marchands prétendent donner, soit par pourcentage, soit par réduction supposée.

#### REDUCTION

DE

### 20 PAR CENT

sur le

Fonds de Marchandises en général

Cette Réduction est un

### VERITABLE CADEAUX !

que la maison Lepage offre aux acheteurs.

### A TOUS D'EN PROFITER.

#### MAGASIN POPULAIRE,

No. 53, rue de la Couronne,

St. Roch.

F. X. LEPAGE,

Propriétaire.

Québec, 11 mars 1879.

### Exposition de Paris.

La maison RENAUD & CIE. a le plaisir d'inviter ses amis et le public en général de venir visiter l'assortiment magnifique d'Articles de Fantaisie, de Porcelaine Française, de Verreries, etc., qu'elle vient de recevoir directement de l'Exposition de Paris.

On trouvera à notre établissement une grande variété d'objets convenables pour Cadeaux.

— AUSSI —

Services à Dîner, à Dîner, à Dessert et à Toilette,

### TÊTE-A-TÊTE, CROQUET, MUSCAT ET APRÈS-DINER,

Une remise de 20 pour cent sur les ARGENTERIES.

Nous sommes décidés à vendre tous ces articles au prix coûtant pour du comptant.

Venez et jugez par vous-même.

#### RENAUD & CIE.,

24, rue St. Paul.

Québec, 28 décembre 1878.

### \$10 A \$1,000

dépensés dans les STOCKS WALL STREET, coalisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, 17, rue Wall, New-York. 10 MARS 1879—14

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—J. B. Delage.  
 La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario—A. Desforges.  
 Société de Prêts et Placements de Québec—Robt. LaRoche.  
 Encan d'un Fonds de Banqueroute—Oct. Lemieux & Cie.  
 Cour Supérieure—Dd. Blanchet.  
 do do do do  
 Robes de Diners et de Soirées—Glover, Fry & Cie.  
 Encan de Piano Chickering—Oct. Lemieux & Cie.  
 Cadeaux!—F. X. Lepage.

QUEBEC,

MERCREDI, 14 MAI 1879.

LETRES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 13 mai.

Le débat sur le Pacifique s'est terminé hier soir par le rejet des amendements de M. MacKenzie par un vote de 115 contre 37. Ce débat a été marqué par trois grands discours, ceux de M. Tupper et de Sir John, d'une part, et celui de M. MacKenzie, de l'autre.

M. Tupper s'est exprimé avec plus de précision et autant de force que d'habitude. La modération de son langage a été également remarquable. On y sentait l'homme de gouvernement dont la besogne n'est plus d'attaquer et de renverser les positions ennemies, mais d'en établir qu'il puisse rendre inexpugnables.

Dans la première partie de son discours, le ministre des travaux publics a indiqué les sommes déjà dépensées, sous le régime conservateur et sous le régime libéral, pour la construction du Pacifique et qui s'élèvent à \$25,396,000. De ces vingt-cinq millions, les dix-huit millions dépensés dans la région qui s'étend du Lac Supérieure à la Rivière Rouge, lui paraissent avoir été employés avec le plus grand fruit.

Dans la seconde partie, l'orateur a blâmé le choix de la route de Burrard Inlet comme prématuré, sans cependant se prononcer absolument contre ce choix. Il a admis que ce tracé avait en sa faveur des avantages incontestables, mais il a contre lui le désavantage de passer si près du territoire américain, que la route se trouverait faire aussi bien l'affaire des Américains que la nôtre et leur permettrait d'élever un nouveau San Francisco près du havre Holmes.

Dans la dernière partie, il a tracé du Nord-Ouest la plus brillante peinture et dessiné les lignes principales de cette annexe qui deviendra plus considérable que le reste de l'édifice.

La réponse très-nette et très-ferme de M. MacKenzie à ce remarquable exposé, prononcée avec une vigueur de ton qui en faisait encore ressortir la clarté, a été écoutée avec grande attention.

La première objection de M. MacKenzie a porté sur la latitude accordée au gouvernement, au sujet des cent vingt-cinq milles de chemin de fer qui vont être construits en Colombie. Il a fait ensuite l'histoire de sa propre politique sur la question, insistant sur ce qu'il n'avait rien épargné pour satisfaire la Colombie, ni en fait d'offres généreuses, ni en fait de libérales dépenses. Il déplore que la Colombie soit restée jusqu'au bout insensible à tant d'avances.

La principale partie du discours de M. MacKenzie a été consacrée à ce qu'on peut appeler l'aspect impérial de la question. Il s'est efforcé de montrer que notre nouvelle politique fiscale nous était toute chance d'obtenir accès auprès du public anglais, et qu'après l'adoption d'un pareil tarif, nous devions renoncer à tout espoir d'intéresser l'Angleterre à notre sort.

Dans sa brillante réponse à M. MacKenzie, Sir John l'a d'abord pris à partie sur ce point. Il lui a reproché d'é-

prouver la cause des intérêts américains et de chercher à préjuger contre nous le sentiment anglais. Est-ce le rôle d'un homme d'Etat Canadien, de chercher ainsi à démontrer à l'Angleterre que notre politique fiscale est un acte d'ingratitude qui doit nous fermer son cœur et l'engager à se désintéresser de nos affaires? Est-ce à lui fournir ainsi des motifs d'indifférence, que doit s'ingénier un esprit vraiment patriote? M. MacKenzie ignore-t-il que ses paroles peuvent être entendues là-bas et fournir des armes à nos détracteurs? On s'appuiera sur son témoignage pour essayer de détourner de nous des sympathies qui nous sont nécessaires, pour chercher à nous priver d'un secours qui nous est indispensable afin de mener à bonne fin une entreprise dont M. MacKenzie lui-même a reconnu la nécessité? Les journaux qui nous sont hostiles, de l'autre côté de l'Océan, diront au gouvernement, au parlement impérial: Pourquoi ferions-nous pour le Canada ce que quelques-uns de ses hommes politiques eux-mêmes reconnaissent qu'il n'a pas droit d'exiger de nous? Pourquoi, étouffant en nous le ressentiment d'une politique fiscale qu'ils dépeignent comme dirigée contre nous, exaucerions-nous un vœu qu'ils qualifient d'insensé?

Sir John a pris ensuite à partie la politique même de M. MacKenzie. Il a cité des exemples pour montrer que plus d'une fois, aussi lui, M. MacKenzie s'était fait donner carte blanche pour l'exécution de certaines entreprises. Il a gaiment raillé le plan de M. MacKenzie qui consistait à établir la ligne de communication avec la Colombie, moitié par terre, moitié par eau. Ce mélange de terre et d'eau, a-t-il dit en badinant, n'a jamais produit que de la boue.

Dans le succès du plan même exposé par M. Tupper, Sir John est plein de confiance. Il est impossible que le public anglais si accessible à toute entreprise largement conçue, ne soit pas frappé des avantages qu'offre celle-ci. Quelle meilleure sûreté les capitalistes peuvent-ils exiger que cent millions d'acres de terre dans un territoire que le chemin de fer ouvrira au monde entier? Comme qualité et comme quantité, ces terres valent mieux que celles qui bordent le Pacifique américain, lesquelles cependant se vendent aujourd'hui de \$4 à \$20 l'acre.

Dans une éloquente péroraison, Sir John a démontré que l'intérêt anglais était aussi bien que le nôtre de faire de Nord-Ouest canadien un rival de *Far West* américain.

C'est, d'après lui, une idée étroite et fautive que celle qui consiste à dire que parce que nous cherchons par tous les moyens à notre disposition à assurer la prospérité et le développement de notre pays, nous faisons acte d'hostilité à l'égard de la Mère-Patrie. Nous voulons au contraire en nous grandissant, accroître l'influence anglaise en Amérique et fournir au sein de notre vaste territoire, un asile, une carrière prospère à l'excédant de ses populations. Nous voulons attirer à nous et retenir sous le pavillon britannique cet excédant qui sans cela ira s'éparpillant au sein de la république américaine.

La Grande Bretagne, a-t-il ajouté, traverse en ce moment une crise; elle a sur les bras, pour ainsi dire, de nombreuses populations ouvrières auxquelles son industrie ne peut plus suffire à donner de l'emploi. Eh bien, c'est dans ce moment que le Canada se présente en Angleterre et ouvre à ces populations souffrantes, à ce gouvernement justement préoccupé de leur sort, des perspectives aussi sûres que brillantes. Comment le plan canadien ne serait-il pas, dans ces circonstances, accueilli avec faveur, avec confiance? Pourquoi le gouvernement impérial ne s'en emparerait-il pas comme d'une me-

sure aussi utile pour lui que secourable pour nous?

L'Angleterre, a-t-il poursuivi, est avant tout un grand pays raisonnable et pratique. Ses hommes d'Etat sont trop intelligents pour ne pas admettre les nécessités de notre situation et pour nous chicaner sur les moyens que nous jugeons nécessaires pour y faire face. Tout ce qui est dans notre intérêt est en même temps dans l'intérêt de l'Angleterre, et même si en quelque détail, notre politique fiscale vient en conflit avec la sienne, elle trouvera à ces inconvénients passagers et légers, ample compensation dans notre développement rapide et sûr, développement qui signifie pour elle extension de son influence et rayonnement de sa grandeur.

Ce discours de Sir John est certainement un des plus remarquables qu'il ait prononcé et il est destiné à avoir autant de retentissement en Angleterre qu'ici, car il place la politique canadienne sous un jour qui ne peut manquer de frapper tous les esprits attentifs et sérieux de l'autre côté de l'Atlantique.

LA CHAMBRE.

A la séance d'hier, M. Costigan a appelé l'attention de la Chambre sur deux articles de journaux par lesquels il appert que le Vice-Chancelier Blake s'est servi d'un langage offensant vis-à-vis de l'Archevêque Lynch et d'une sœur de la charité, et que les préjugés du vice-chancelier contre les catholiques romains sont si grands, que le peuple appartenant à cette religion ne peut pas obtenir justice de sa part. Il désire que le vice-chancelier comprenne qu'il y a une opinion publique dans le pays et qu'un juge ne peut pas se servir de sa position officielle pour des fins sectaires. M. Costigan a ajouté que le vice-chancelier avait dit qu'il espérait que les protestants se lèveraient pour abattre la papauté et l'infidélité. Quand un juge, continue M. Costigan, donne expression à de tels sentiments d'intolérance, on doit s'attendre que sur le Banc il sera animé de semblables sentiments. Je n'entends pas prouver ces accusations ici, mais si elles sont exactes, accueillez le juge ne doit pas siéger comme tel. Il y a encore une autre accusation portée contre le Vice-Chancelier, laquelle a été répétée par presque tous les journaux du pays; c'est que du banc, il a adressé des paroles offensantes à une dame respectable qui comparait comme témoin en cour. Je considère qu'une telle conduite est disgracieuse de la part d'un juge.

M. MacKenzie a dit qu'il ne croyait pas que le juge Blake se fût servi des expressions d'une nature à offenser aucune dénomination religieuse.

M. Ryan.—Les accusations contre le juge Blake n'ont pas seulement été répétées par la presse catholique du pays, mais un article des plus violents a été écrit sur le sujet dans le *National* de Toronto. Quand de telles accusations sont portées, je considère qu'il est du devoir du gouvernement de s'enquérir sur leur exactitude.

M. Rykert considère que le vice-chancelier est impropre pour sa position de juge. Une fois on le voit à une assemblée de prières (*prayer meeting*), une autre fois on le voit prêcher, une autre fois on le voit présider une assemblée de tempérance; tout cela ne convient pas à un juge.

M. Cameron dit qu'il tient de bonne autorité que le juge Blake n'a pas tenu le langage qu'on lui prête. La raison pour laquelle les catholiques romains refusent de porter leurs causes devant lui, est que le Vice-Chancelier a pris une part prédominante dans des discussions sur des sujets religieux, mais en dehors de toute discussion judiciaire; ce qui fait qu'il a toujours été critiqué par ces sectes.

Sir John.—Le gouvernement n'a pas le pouvoir de faire une investigation sur de simples rumeurs. Il pense que la discussion sur la conduite d'un juge peut être utile, en ce que cela peut lui servir d'avertissement et lui faire sentir qu'il n'est pas infallible. En somme, la conduite du Vice-Chancelier a donné satisfaction comme juge.

M. Tupper a proposé l'adoption du rapport du comité général sur les résolutions autorisant des arrangements pour l'achat de la ligne du chemin de fer de la Rivière du Loup, par le gouvernement. Ce monsieur a expliqué que le mauvais état dans lequel était tenue cette ligne présentait beaucoup de difficultés et qu'il était nécessaire que le gouvernement en fit l'acquisition pour faire partie de l'*Intercolonial*. Il

faut des réparations immédiates. Le prix d'achat serait de \$1,500,000, de la Rivière du Loup à la Jonction de la Chaudière, et de ce dernier point à Hadlow \$200,000. Les recettes de cette ligne, l'année dernière, ont été de \$28,000 au dessus de la dépense.

M. MacKenzie.—Le Grand-Tronc s'est toujours plaint que cette partie de la ligne ne payait pas les dépenses, jusqu'au temps de l'ouverture de l'*Intercolonial*. Il est nécessaire que le gouvernement ait le contrôle de ce chemin, mais la chose aurait pu être faite sans l'acheter et au moyen d'un bail.

Finalement, ces résolutions ont reçu le concours de la chambre et un bill a été présenté, lu une 1re, 2de et 3me fois et a été passé.

La motion de M. MacDougall pour la troisième lecture du bill pour venir en aide à Mme Campbell a été prise en considération, ainsi que la motion de M. Mills pour son renvoi à 3 mois.

La motion en amendement a été mise aux voix et perdue par une division de 38 contre 56.

La chambre s'est ajournée à 12.15 heures a. m.

ECHOS D'OTTAWA.

—Le Sénat s'est réuni aujourd'hui à 11 heures. La plupart des membres partent ce soir pour retourner dans leurs foyers.

—John McDonnell qui a été sommé de comparaître à la barre de la Chambre, a laissé la ville hier après-midi.

—Les sénateurs se sont plaints hier que depuis le dernier ajournement, leurs pupitres avaient reçu la visite des voleurs, et qu'on en avait enlevé des livres, des papiers, de l'argent et d'autres articles de prix.

—Les MM. Lowe sont partis pour Manitoba, hier, avec neuf chars de fret, comprenant deux chars remplis de superbes chevaux, et tous les instruments et matériel de ferme nécessaires pour mai on, grange et bâtisse. Ils ont acheté 10,000 acres de terre près de Morris, et se proposent de se livrer aux travaux agricoles sur une grande échelle. Ils vont semer de suite 1,000 acres de terre en blé.

—Depuis l'ouverture de la navigation beaucoup de bois est descendu des Chaudières. Le commerce s'améliore.

—On dit que le 24 mai il y aura à Montréal au moins 2,000 visiteurs d'Ottawa.

—Un autre parti d'environ 100 personnes est parti pour Manitoba samedi dernier. Depuis le mois de janvier il y en a environ 1,000 de partis.

LA QUESTION LETELLIER EN FRANCE.

On lit dans le *Temps*, de Paris :

Les journaux américains arrivés par le dernier courrier contiennent de nombreux détails sur l'agitation provoquée au Canada par une décision récente du nouveau gouverneur-général, le marquis de Lorne, gendre de la reine Victoria.

Pour bien comprendre la raison de cette sorte de crise, il est nécessaire de rappeler que la Constitution canadienne, tout en empruntant aux Etats-Unis quelques traits de leur organisation fédérative, est restée fidèle dans ses principales dispositions aux principes du "gouvernement responsable" tel qu'il est pratiqué en Angleterre. Le pouvoir exécutif est représenté à la tête de la Confédération par un gouverneur-général nommé directement par le gouvernement anglais et dans chacune des provinces confédérées par un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur-général, sur l'avis du cabinet fédéral, pour une durée de cinq ans.

Le gouverneur-général et les lieutenants-gouverneurs, couverts par la fiction de l'intermédiaire de ministères responsables pris dans la majorité du Parlement fédéral pour Confédération, dans celle de chaque Parlement local pour les provinces. C'est l'inverse de ce qui a lieu pour le président des Etats-Unis, qui choisit toujours ses conseillers, responsables envers lui seul, dans les rangs du parti qui l'a porté au pouvoir. Les gouverneurs canadiens jouent au contraire le rôle de souverains constitutionnels, arbitres sinon indifférents, du moins tenus à l'impartialité dans les luttes des partis rivaux.

Il a deux ans environ, la majorité parlementaire appartenait, dans le Parlement fédéral, au parti dit réformiste ou libéral, et dans le Parlement de la province de Québec, au parti conservateur. La charge de lieutenant-gouverneur de cette province étant venue à vaquer par la mort du titulaire, M. Cameron, le ministre libéral d'Ottawa désigna pour le remplacer un de ses membres canadiens-français, M. Letellier de Saint-Just. D'après les principes que nous venons de rappeler plus haut, M. Letellier, en devenant le représentant de la couronne, devait cesser d'être un

homme de parti, et, de fait, il gouverna pendant un certain temps avec le ministère formé par son prédécesseur, ministère composé de ses anciens adversaires politiques et présidé par M. de Boucherville, qui disposait dans la Chambre élective d'une majorité de 18 voix.

Un dissentiment s'étant bientôt élevé entre le lieutenant-gouverneur et son ministre, M. Letellier congédia celui-ci en vertu de sa prérogative, et appela au pouvoir le chef des libéraux de la province, M. Joly.

Le nouveau ministère, ne pouvant gouverner avec la majorité conservatrice du Parlement, recourut par voie de dissolution à de nouvelles élections qui modifièrent, il est vrai, la composition de la Chambre élective mais en laissant aux conservateurs, ou du moins à ceux qui dans la période électorale s'étaient déclarés tels, une majorité d'une voix. Il semblait donc que le cabinet Joly n'eût plus qu'à se retirer; mais, à la grande surprise de tout le monde, les députés ministériels réussirent dès le premier jour de l'élection à faire passer leur candidat pour les fonctions de "speaker" ou président de la Chambre; et ce candidat se trouvait être un député élu comme un conservateur, M. Turcotte, qui, passant ainsi aux libéraux, fut installé au fauteuil avec l'appui de sa propre voix.

Les deux partis restaient dans la Chambre en nombre égal, ce qui assurait pratiquement la majorité au ministère, le "casting vote" du speaker faisant à chaque vote pencher la balance. Toute la session fut menée dans ces conditions, d'une stricte légalité suivant la théorie du lieutenant-gouverneur, mais d'une sincérité fort contestable, on l'avouera, au point de vue de la saine morale politique. Un membre de la commission canadienne de l'Exposition de 1878, partisan cependant de M. Letellier de Saint-Just, qualifiait en plaisantant l'acte du lieutenant-gouverneur de Québec de "seize-mai libéral... et réussi." Et en effet la réussite parut d'abord assurée. Une motion de blâme, proposée au Parlement fédéral contre la conduite de M. Letellier, fut rejetée par la majorité libérale de ce Parlement.

Sur ces entrefaites, vinrent les élections de l'automne dernier pour le Parlement fédéral. On avait souvent affirmé que c'étaient les ministres fédéraux qui avaient poussé M. Letellier de Saint-Just à faire son petit coup d'Etat parlementaire, dans le but de pouvoir exercer une influence sérieuse sur les élections fédérales dans la province de Québec. Mais ces élections, dont nous avons parlé en leur temps, donnèrent au contraire une écrasante majorité dans toutes les provinces au parti conservateur, rallié sous la bannière du protectionnisme. Le ministère libéral de M. Mackenzie fit place au cabinet présidé par sir John A. Macdonald, et cette fois on eut les conservateurs au pouvoir dans la Confédération, tandis que les libéraux essayaient de se maintenir dans la province de Québec.

Mais à peine le Parlement fédéral s'était-il réuni, que les membres conservateurs élus par la province de Québec dénoncèrent comme inconstitutionnelle la conduite du lieutenant-gouverneur de leur province et demandèrent sa révocation au nouveau ministère fédéral. Les libéraux opposèrent à cette demande le principe de l'autonomie des gouvernements locaux. Suivant eux, M. Letellier ne pouvait être révoqué avant l'expiration du délit qualifié *misdeemeanor*; et suivant ses défenseurs, bien qu'on pût différer d'opinion sur l'opportunité de ses actes, ceux-ci ne constituaient pas un délit. La nouvelle majorité fédérale ne fut point de cet avis et vota un *motion* de blâme à la suite de laquelle sir John A. Macdonald dut proposer au gouverneur-général la révocation de M. Letellier de Saint-Just; mais le marquis de Lorne se refusa formellement à signer cette révocation et déclara qu'il en référerait au gouvernement anglais.

A peine connue, la résolution du gendre de la reine a mis en ébullition le parti conservateur de la province de Québec. Ce parti, qui se glorifiait jadis de son "loyalisme" et qui reprochait amèrement à ses adversaires libéraux leurs tendances vraies ou supposées vers l'indépendance ou l'annexion aux Etats-Unis, a fait entendre tout à coup un langage presque révolutionnaire.

Le principal organe du parti, la *Mercure*, de Montréal, qui est en même temps le plus important des journaux français du Canada, a déclaré crument que le marquis de Lorne avait violé la Constitution et les franchises du Canada. "Nous avons reçu, s'écrie-t-elle, deux outrages au lieu d'un, voilà tout! Et le jeune homme qui représente la reine à Ottawa, ne vaut pas mieux que le forban qui représente la reine à Québec."

Et plus loin :

Nous ne reconnaissons pas le rôle de

la Grande-Bretagne dans cette affaire, et nous sommes prêts d'accepter la lutte sur le nouveau terrain où le gouverneur vient de la porter, quelle que soit l'ex- trémité où elle nous conduise.

Par ces échantillons, on peut juger du ton de la polémique. Quelques con- servateurs vont même jusqu'à la menace de l'annexion, tandis que, par un cu- rieux contraste, les anciens annexionis- tes, disciples de Papineau, soutiennent chaudement les droits de la prérogative vice-royale.

Au parlement fédéral, M. Mousseau le leader des conservateurs canadiens français, a présenté une motion par la- quelle la Chambre déclarerait que "dans son opinion, le fait de déléguer l'avis du conseil privé du Canada à Sa Majesté en Angleterre, à propos de questions d'un caractère purement administratif, aux termes de l'acte de confédération de 1867, est subversif des principes de gouvernement responsable garanti au Canada."

Heureusement le cabinet fédéral a montré plus de sang-froid que ses trop fougueux partisans. Il s'est efforcé de décider M. Mousseau à retirer ou du moins à ajourner sa motion. Un de ses membres, M. Langevin, ministre des postes, est parti pour l'Angleterre, où il soutiendra près du gouvernement mé- tropolitain la position prise par ses col- lègues en soumettant au marquis de Lorne l'ordre de révocation. Il est pro- bable d'ailleurs que le gouvernement britannique n'examinera pas la ques- tion quant au fond. S'inspirant du principe posé par lord Dufferin, le meilleur des gouverneurs qu'ait eus l'Amérique Anglaise du Nord, et qui disait en 1873 aux Canadiens: "Mon seul guide dans nos relations officielles avec vos hommes publics, c'est le Par- lement du Canada," il se bornera vraisemblablement à conseiller au marquis de Lorne de suivre l'avis de son cabi- net, soutenu par la majorité du parle- ment. Dans ce cas, loin de porter une atteinte à l'autonomie et aux franchises parlementaires du Canada, l'incident ac- tuel aura contribué à leur donner une nouvelle et plus solennelle consécration.

COUR CRIMINELLE.

FREDERIC FRANCIS PITON, WILLIAM JOHN PITON et JOSEPH LEMIEUX sont placés à la barre et accusés d'avoir as- sassiné Joseph Guénette, à Notre Dame de Lévis, le 1er septembre 1878.

Le jury suivant est assermenté: Thomas Bilodeau, Edward Monaghan, Flavien Coulombe, Thomas Murphy, André Trudel, James Donovan, Olivier Gingras, J. Bte. Masse, Nicholas O'Brien, Napoléon Morency, Michael Murphy, William O'Brien.

George Levesque, de St. David de l'Auberivière, conducteur sur le Grand Tronc. Je connais les accusés à la barre pour les avoir vus plusieurs fois. J'étais conducteur sur le train spécial qui a laissé la Pointe-Lévis vers onze heures, le premier septembre dernier pour la Rivière-du-Loup. En arrivant près de la station St. Henri, le train a éprouvé un choc qui n'était pas ordinaire; en même temps un des employés m'a ap- pelé en me disant que le train venait de passer sur un homme. J'ai descendu et j'ai vu Guénette couché sur le côté entre deux dormants, la tête séparée du tronc. J'ai vu une blessure d'un pouce environ sur le front de Guénette. Le corps était un peu tiède, je crois, quand je l'ai ramassé. Il était alors entre mi- nuit et une heure. Il y avait une pe- tite mare de sang en dessous du cou de la victime. Je connaissais pas Guénette avant ce soir-là. C'est l'engin qui a coupé le cou de la victime.

Daniel McNeal, ingénieur, dans l'em- ploi du Grand Tronc.—Je connais les frères Piton de vue et j'ai parlé quelque fois à Joseph Lemieux. J'étais sur le train qui est passé sur la victime le premier septembre dernier. En partant de la station, j'ai vu à la lueur de la lumière placée à la tête de l'engin quel- que chose sur la voie. J'ai renversé mon engin, et le train n'est arrêté qu'a- près que la locomotive et deux autres wagons eurent passé sur le malheureux Guénette.

FAITS DIVERS.

MALADIE SUBITE.—Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Letellier a eu cette nuit une attaque grave et subite d'asthme. Nous avons le plaisir d'ap- prendre que Son Honneur est au mo- ment ou nous écrivons, hors de danger.

SOCIÉTÉ CASUALT.—Demain soir, 15 mai, il y aura séance de cette société, à l'Université, pour l'élection de nou- veaux officiers.

G. BOURASSA, A.-S. S. C. CERCLE CATHOLIQUE.—Le pèlerinage annuel des membres du cercle, à la bonne Sainte-Anne, aura lieu dimanche matin, 25 mai courant. L'heure de dé- part sera donné ultérieurement.

MORT SUBITE.—Louis Verret, depuis quatre ans au service de M. Victor Des- plats, barbier-coiffeur, rue St. Jean, est mort subitement à quatre heures ce matin, d'une maladie organique du cœur. Le défunt était âgé de 19 ans seulement.

LE PRIX DU FRET.—Par suite de l'ouverture de la navigation, le tarif pour le fret et les passagers sur le che- min de fer du Nord est baissé de plus de moitié.

TOURNOI DE CROSSE.—Demain après- midi, à 3 heures aura lieu sur le terrain du Club Thistle, rue St. Louis, un grand tournoi de crosse, entre les clubs *Shanrocks* et *Indépendant* pour le titre de champion de Québec. La partie sera chaudement disputée et nul doute que les amateurs s'y rendront en grand nombre pour voir cette intéres- sante lutte.

ÉCHOUÉ.—Avis a été reçu hier que le steamer *Progress* s'était échoué de bonne heure le matin, sur le rocher de l'Île au Lièvre. Il y avait de la brume au moment de l'accident. Le steamer a 9 pieds d'eau dans sa cale. Deux steamers le *Ranger* et le *Boston* avec des pompes et un parti d'hommes sont allés lui porter secours.

RADEAUX.—John McRae et Cie., de New-Liverpool ont reçu lundi un ra- deau d'orme et de chêne.

James Gibson, de Hadlow Cove, en a reçu un de bouleau.

NOUVEAUTÉS.—Nous attirons l'atten- tion de nos lecteurs sur l'annonce de M. S. Read, côte Lamontagne, qui vient de recevoir tout son assortiment de nouveautés du printemps, qu'il vendra à des prix extrêmement réduits.

UN ESSAI DE VOLEURS.—Avis a été reçu à Montréal qu'une bande de filous avaient laissé New-York pour Montréal *via* le Pont de Suspension, et, chemin faisant, ils exercent leur industrie.

L'ACCIDENT DE SAMEDI.—L'accident arrivé samedi dernier, sur le chemin de fer, près de Toronto, comme nous l'a- vons annoncé avant-hier, a jeté plu- sieurs familles de la ville de Toronto dans la peine et le deuil. Un grand nombre de citoyens de cette ville et d'ailleurs, tous occupant une position sociale plus ou moins élevée, et dont la plupart étaient les directeurs de la compagnie du chemin de fer "Credit Valley," partirent de la station Union dans un train spécial pour faire une excursion sur cette partie du chemin qui avait été dernièrement explorée par l'inspecteur du gouvernement. Comme la ligne nouvelle ne rencontre le Grand-Tronc qu'à deux milles et demi de la station Union, les excursionnistes du- rent se faire transporter jusqu'à la maison Wilson par une locomotive du Grand-Tronc, et là s'embarquer dans un char de la compagnie "Credit Valley." On se rendit jusqu'à Streetsville; et vers cinq heures les directeurs et leurs amis qui les avaient suivis retour- nèrent.

Arrivés au point de jonction, ils du- rent attendre quelques instants après l'arrivée de l'engin du Grand Tronc qu'ils virent bientôt venir avec une vi- tesse d'à peu près 18 milles à l'heure. Au premier signal l'aiguilleur ouvrit la voie et cet engin venant à reculons, ar- riva en collision avec le char des direc- teurs. Le "tender" brisa le devant du char, pénétra à l'intérieur et mettant tout en pièces, entraîna le tout hors de la voie. Celles des personnes qui n'é- taient pas descendues, attendaient en cabant. Etourdis par le choc, à l'ex- ception de deux ou trois qui parvinrent à sauter par les fenêtres, toutes furent blessées, et quelques-unes très griève- ment.

Voici les noms des victimes: Jas. Gooderham, les deux jambes broyées; P. D. Conger, côtes cassées et côté droit paralysé; Samuel Beatty, une jambe cassée, (c'est la troisième fois depuis trois ans que ce membre souffre d'un accident semblable); Angus Morrisson, J. L. Morrison, John McNabb, W. C. Falconbridge, Darcy Boulton, C. J. Campbell, John Gardner, M. Cooper, A. Scarth, A. Blevins et J. Suckling, diverses blessures graves sur certaines parties du corps, soit externes, soit internes.

M. Gooderham a du subir l'amputa- tion des deux jambes, mais il avait perdu une si grande quantité de sang, que l'opération n'a pu le sauver. Il ex- pira à minuit. M. Conger ne surviva probablement pas à ses blessures.

Plusieurs autres personnes ont aussi reçu des blessures moins graves. L'accident est, paraît-il, la conséquen- ce d'une erreur. L'aiguilleur avait com- pris que le signal l'avertissait d'ouvrir la voie du "Credit Valley," et l'ingé- nieur prétend au contraire qu'il avait averti de laisser la ligne du Grand- Tronc libre. Il y aura une enquête.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies du foie. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenant, afin de vous donner des preuves suffisantes que les *FLEURS D'AOÛT DE GREEN* peuvent vous guérir de la dys- pepsie, des maladies du foie, et des mala- dies qui en découlent, telles que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, pal- pitation du cœur, mauvaise digestion, étourdissement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de *Fleurs d'AOÛT de Green* pour 10 cents ou bien une grande bouteille pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soula- geront.

CERTIFICAT.

M. PIERRE BEAUDOIN, de Lévis, Fac- teur d'Orgue, a l'honneur d'informer le public que M. CALIXA LAVALLÉE, a, le 27 avril dernier, visité son atelier, et lui a donné subsequmment le certificat ci- dessous:

C'est avec plaisir que je certifie que M. Beaudoin, de Lévis, est un facteur d'orgue de mérite et compétent à remplir avec succès les différents devis qui peuvent lui être soumis.

CALIXA LAVALLÉE. Québec, 5 mai 1879-15j

Québec, 14 mai 1879. Montant perçu aux Douanes, le 13 du courant, dans le Port de Québec, \$1,804.73.

MARCHE MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 14 mai 1879

Première cotation Echange Sterling 3 jours 489; soixante jours 488; Green- backs, 99. E. C. BARROW, Courtier.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL. 13 mai 1879.

FLEUR.—Supérieure Extra 4.60 à 4.65; Extra 4.45 à 4.50; Fancy 4.30 à 4.35; Extra du Printemps 4.20 à 4.25; Supérieure 3.90 à 3.95; Forte de Boulangers 4.35 à 4.60; Fine 3.35 à 3.50. RECETTES.—Blé, 121,982 mts; Barley, 0 mts; Fleur, 300 qrts; Alcahis, 131 qrts; Beurre, 130 tinnettes; Fromage, 5 meules; Pois, 66,584 mts; Avoine, 750 mts; Blé d'inde, 0,000 minots; Lard, 130 quarts; Saïndoux, 60 seaux.

DÉCÈS.

Le 13 du courant, à l'âge de 80 ans et 2 mois, Mlle. Marie-Charlotte Bazin. Ses funérailles auront lieu vendredi matin. Le convoi partira de la demeure de M. P. I. Bazin, menuisier, No 3, rue St. Augustin, faubourg St. Jean, à 7 45 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que GEORGE AUGUSTIN FRASER DE LÉRY de Québec, Clerc-Notaire, se présentera devant la Chambre des Notaires, à une assemblée qui aura lieu à Québec, à l'Uni- versité Laval, le 21 du courant, à 10 heures A. M., pour subir un examen pour son ad- mission à la profession de Notaire.

J. B. DELAGE, Sec. C. N. Québec, 14 mai 1879 4f

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$20,000.00.

Les prêts sont faits pour une période variant depuis un an jusqu'à dix ans, et se remboursent capital et intérêt, mensuelle- ment.

La Société prête par sommes variant depuis \$100.00 en montant. Ceux qui désirent emprunter feront bien de déposer leurs applications sans délai au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B. V., où ils pourront se procurer tous les renseignements nécessaires.

ROBT LAROCHE, Sec. Trés. Québec, 14 mai 1879

CANADA, Province de Québec, District de Québec. No. 760

CHARLES W. CARRIER et al., vs. Demandeurs, JOHN LANE, Défendeur.

Avis est par le présent donné que les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en vingt quatre morceaux de Chêne (bois carré) seront vendus le VINGT-TROISIÈME jour de MAI courant, à DIX heures du matin, au lieu et place où le dit bois carré a été saisi, au Chantier de John Lane, le dit défendeur.

DR. BLANCHET, H. C. S. Québec, 14 mai 1879 - p

Etablissement de Modes No. 32, COTE DE LA CANOTERIE. Québec, 9 mai 1879 - 1s

ANNONCES NOUVELLES.

Encan d'un Fonds de Banque- route Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Dans l'affaire de J. & J. WOODLEY, Faillie.

JEUDI, le 15 MAI 1879.

Nous avons reçu instruction de R. H. Wurtele, écuyer, Syndic en cette affaire, de vendre à l'encan, à la Manufacture des Faillies, Bâtisse Lavigne, un surplus de l'inventaire consistant en Cuir à Talon, Renforts, Shanks, Empèignes, Clous, Ta- bles, etc., etc.

Le tout absolument vendu sans réserve et en lots pour le commerce.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs. Québec, 14 mai 1879-1f

La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario



ENTRE Québec, Montréal, Toronto et Hamilton

Marcheront régulièrement comme suit: Le "QUEBEC" les mardis, jeudis et sa- medis, et le "MONTREAL" les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois Rivières et Sorel.

Les steamers de Montréal à Hamilton faisant connection à Toronto avec les steamers pour les côtes Niagara et Bu- falo et les chemins de fer pour tous les endroits de l'Ouest, pour le présent partent comme suit: "L'ALGERIAN" le mardi, le "SPARTAN" le jeudi, et le "CORSIAN" le samedi, du Bassin du Canal à NEUF heures A. M., et de Lachine à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDI.

Bureau des Billets à la Haute-Ville où on peut se procurer des cabines chez R. M. S. Ocking, vis à vis l'Hotel St. Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon. A. I. ESFORGES, Agent. Québec, 14 mai 1879.

CANADA, Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieure

CHARLES W. CARRIER et al., vs. Demandeurs, JOHN LANE, Défendeur.

Avis est par le présent donné que les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause consistant en Tables, Sofas, Sideboard, Miroirs, Commodes, Chiffonnier, Tapis de Plancher, Chaises, etc., seront vendus le VINGT-SIXIÈME jour de MAI courant, à DIX heures du matin, sur le Marché Jacques-Cartier, à St. Roch de Québec.

DR. B. ANCHET, H. C. S. Québec, 14 mai 1879 - p

Terrain du Club de Crosse "Thistle"

GRANDE ALLÉE, RUE ST. LOUIS.

Tournoi de Crosse pour le titre de Champion de Québec

SHAMROCKS

INDEPENDENT (CHAMPIONS)

Sur le terrain ci dessus mentionné

Jeudi, le 15 Mai 1879

A TROIS HEURES P. M.

ADMISSION—Messieurs, 15c; Dames gratis; Sièges réservés, 10c extra. Cartes à vendre sur le terrain.

HARCOURT SMITH, Sec. Hon. T. L. G. A. Québec, 13 mai 1879.

Pour les Excursions.

LA CHASSE ET LA PECHE.

Nous recommandons spécialement aux excursionnistes nos articles de Charcuterie Française ci-dessous mentionnés. On peut les conserver dans les plus grandes chaleurs.

TEL QUE: Saucissons de Lyon, Jambon Roulé, do d'Arles, Langues Fournées, do Boulogne, Têtes Fromagées, Cervelas, fâté d'Italie, Saucisse Fraîche, etc.

Spécialité de Beurre Frais et S.lé, Œufs Frais, Fruits, Légumes, etc. Tous ces articles sont de 1ère qualité. Prix très modérés.

E. ROUMILHAC, 90, rue St. Jean, H. V. Québec, 13 mai 1879 - 2m

VENTE PAR ENCAN

DU Steamer "William"

COUR DE VICE-AMIRAUTÉ. LE "WILLIAM"

ACTION DE RICHARD CONNON.

Par ordre du Maréchal, en vertu d'un Décret de Prisée et de Vente issu en cette cause le 9 mai courant.

Par encan sera vendu

Lundi, 26 Mai courant

A LA Merchant's Exchange

RUE ARTHUR,

Le dit remorqueur à vapeur ou bâtiment "WILLIAM," 131 tonneaux, d'un pouvoir d'environ 75 chevaux, avec ses Engins, Ameublement et Appareils, dont le tout peut être vu à l'aise Wolfe, où il est maintenant.

La vente à ONZE heures A. M. OWEN MURPHY, Encanteur. Québec, 13 mai 1879.

Marchandises Nouvelles!

Le soussigné vient de recevoir tout son assortiment de Nouveautés du Printemps et Eté qu'il offre en vente

A DES PRIX TRES BAS.

Ces marchandises consistent en: Etouffes à Robes, patrons et nuances des plus riches et des plus nouvelles, Indiennes et Galatas, Crétonnes unies et tissées, Etouffes Marseille couleur blanche, patrons nouveaux, Draps pour Ulsters et Paletots, très bon marché, Bonnets et Chapeaux, dernières modes pa- riennes, Rubans, Finnes et Fleurs, Franges en Soie Noire, Point Breton (noir et blanc), Parasols et Ombrelles Brésiliens, Etc., Etc., Etc.

Manteaux et Ulsters faits à ordre Chez S. READ, No. 44, Côte Lamontagne. Québec, 13 mai 1879 - 6f

PHOTOGRAPHIE!!

Le soussigné à l'honneur d'attirer l'attention de la Société de Québec, et du public en général, sur la

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE

qu'il vient d'ouvrir à Québec, 10, rue St. Jean, *intra muros*. L'expérience qu'il a acquise par la pratique de l'art Photographique, l'espace de 25 ans, à New-York, lui donne l'espoir qu'il pourra satisfaire le goût des personnes qui aiment les PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES artistement faits.

Ses instruments sont des plus par- faits. Il a, pour l'usage de ses patrons, des draperies d'une grande richesse.

LES PORTRAITS DE FAMILLE, à l'huile, au crayon, au pastel, d'après nature, ou de vieux portraits, sont par lui exécutés de manière à satisfaire les plus difficiles.

LES PORTRAITS DES ENFANTS sont pour lui l'objet d'une étude spé- ciale.

Le soussigné, enfin, invite respec- tueusement la Société de Québec et des environs, et le public en général, à venir faire une visite à sa Galerie, et espère mériter leur bienveillant patro- nage.

A. B. E. REMILLARD. Québec, 10 mai 1879-15j

PENSIONNAIRES DEMANDÉS.

Deux ou trois Pensionnaires qui désireraient une excellente pension à la campagne, et près de la ville, c'est-à- dire à la Canadière, à un mille du Pont Dorchester. Une voiture les conduira au pont le matin, et les ramènera à l'Hotel le soir. Conditions faciles. S'adresser à J. T. LEVALLÉE, La Canadière. Québec, 9 mai 1879-1s

UNE AVENTURE CALIFORNIENNE.

(Suite)

Engagé dans cette agréable conversation, les heures s'écoulaient comme des minutes, et à chaque moment je me sentais de plus en plus sous le charme que la gracieuse jeune femme répandait inconsciemment autour d'elle.

A chaque heure qui s'écoulait, je me promettais de me remettre en route avant que l'heure suivante n'expirât, mais mes résolutions s'évanouissaient au fur et à mesure qu'elles étaient formées. Le soleil commençait à descendre sur l'horizon; j'eus un instant la force de me lever pour prendre congé, mais elle me retint par ces paroles dites d'une voix dont il me serait impossible de dépeindre le charme et la douceur.

—Comment, vous voulez déjà me quitter! Je ne vous laisserai pas partir avant le retour de mon père. Je sais qu'il sera heureux de vous voir.

—Il faut que vous m'excusiez, lui dis-je, mes compagnons seraient en droit de se plaindre...

—Quels compagnons? interrompit-elle.

—Mais, répliquai-je en me souvenant seulement que je ne lui en avais pas parlé, je fais partie d'une troupe d'une douzaine d'hommes.

—Bien, je comprends dit-elle en me regardant fixement. Et vous êtes tous à la poursuite de Morengo?

—Oui, répondis-je. Je suis en avance d'une journée sur mes compagnons, et, comme je vous le disais, ils pourraient trouver à redire à ma conduite, si je restais ici dans les délices de Capoue pendant qu'ils continuent leurs pénibles recherches.

—Alors, ils seront ici demain?

—Je le pense. Leur intention était de suivre le sentier par lequel je suis venu.

—Raison de plus alors pour que vous attendiez le retour de mon père. Je vous quitte un instant pour préparer le souper.

Et avant que j'eusse eu le temps d'ajouter une parole, elle avait disparu.

Lorsqu'elle m'eut laissé seul, je n'en pensai que davantage à ses nombreux attributs: intelligence, beauté, grâce, distinction, elle avait tous ces dons; j'étais convaincu qu'elle avait également des goûts élevés et une âme d'élite. J'eus la curiosité d'examiner de plus près les livres étalés sur le guéridon. C'étaient des œuvres de nos auteurs les plus en renom; j'en ouvris quelques-uns. Sur la première page d'un volume de poésies quelques vers, tracés d'une main élégante, attirèrent mon attention, et j'étais occupé à les lire lorsque ma charmante hôtesse revint et s'approcha de moi.

—J'espère que vous me pardonnerez, lui dis-je, l'indiscrétion que j'ai commise en ouvrant vos livres sans y être autorisé. Me permettez-vous de vous demander qui est l'auteur de ces strophes délicieuses.

La rougeur qui couvrit ses joues me confirma dans l'idée qui m'était venue d'abord, mais elle me répondit simplement:

—Ah! ces quelques vers! mais personne en particulier, que je sache...

Puis elle ajouta vivement:

—Je venais vous annoncer que mon père était arrivé et qu'il serait ici dans un instant.

A peine avait-elle fini de parler, que je vis entrer dans la salle un homme grand, vigoureux, au teint bronzé, aux sourcils épais, avec une forte barbe et de longs cheveux noirs. Après que les présentations furent faites, la jeune fille s'éloigna et nous nous assimes; il s'adressa alors à moi et me dit d'une voix étouffée:

—Violette vient de m'apprendre que vous étiez à la poursuite de Morengo.

—Violette! quel nom gracieux! pensai-je à part moi. Le nom de ma fleur favorite! Et celle qui le porte est encore plus charmante que son nom!

Mais ces réflexions ne m'empêchèrent pas de répondre d'un ton calme:

—Oui, monsieur, elle a dit vrai. Nous sommes décidés à en débarrasser le pays, et j'apprécierai à toute leur valeur les renseignements que vous pourrez me donner. Suis-je sur la bonne piste?

—Je le crois, répliqua-t-il.

Je prêtai une oreille attentive à ses paroles; il continua:

—Mais vous auriez mieux fait de quitter le sentier à environ trois milles d'ici, à l'endroit où il y a une petite clairière que vous aurez sans doute remarquée en passant.

—Oui, je crois m'en souvenir.

—Eh bien, monsieur, j'ai un soupçon que je n'ai jamais communiqué à âme qui vive, pas même à ma fille..., c'est que le repaire de Morengo et de sa bande est à une portée de carabine de cette clairière.

—Mais, dis-je avec surprise, connaissant ce dangereux voisinage, ne crai-

gnez-vous pas que votre vie et celle de votre fille soient en danger.

—Avez-vous jamais entendu dire que Morengo ait attaqué une habitation. C'était vrai et je n'avais rien à répondre.

—Et puis, continua-t-il avec énergie, si jamais il osait attaquer ma maison, il trouverait certainement à qui parler; ma fille et moi, nous lui préparerions une réception dont il garderait longtemps le souvenir.

—Votre fille! m'écriai-je, mais que pourrait-elle faire?

—Ce qu'elle pourrait faire, répliqua-t-il avec emphase, vous me le demandez; mais sachez qu'elle manie un rifle aussi bien que le premier coureur de bois venu, et qu'en lançant son lazzi, elle arrêterait dans sa course le cheval le plus rapide.

J'étais ébahi. Une jeune fille aussi belle et aussi accomplie, possédant, outre les charmes naturels de son sexe, des qualités dont bien des hommes seraient fiers, était réellement une merveille.

La porte s'ouvrit et on nous servit le souper.

Après le souper, je me décidai de nouveau à prendre congé, mais le père insista encore pour me retenir.

—Vous passerez la nuit ici, disait-il. Demain matin, à ce que m'a dit ma fille, vos compagnons vous auront rejoint et vous pourrez nous quitter avec eux.

La nuit tombait rapidement, et une lutte commençait entre mon cœur et ma raison; l'un me disait de rester encore, l'autre m'affirmait qu'il était temps de m'éloigner. Ce fut la raison qui finit par l'emporter. Mon cheval me fut amené, et, au moment de l'enfourcher, j'hésitai de nouveau en voyant le rouge que la pression de ma main fit monter au gracieux visage de la charmeresse qui, en si peu de temps, s'était emparée de tout mon être.

Puis le père, serrant ma main comme dans un étau, me fit promettre de renouveler bientôt ma visite; il n'eut pas de peine à m'arracher cette promesse, et certes mon intention était de la tenir.

La lune brillait au ciel lorsque je m'éloignai lentement en pensant aux divers incidents de la journée. Avant de quitter la clairière, je me retournai encore une fois pour jeter un dernier regard sur la maison qui renfermait celle à laquelle je sentais que j'appartenais pour la vie. Quelle fut ma surprise en voyant une ombre féminine qui s'avavançait de mon côté. Mon cœur me disait que ce ne pouvait être qu'elle et j'attendis.

En effet, je ne me trompais pas. Je descendis de cheval, et lorsqu'elle m'eut rejoint, elle me dit:

—J'éprouvais le besoin de vous recommander encore une fois la plus grande prudence. La route que vous allez suivre est pleine de dangers, la nuit surtout.

Le sentiment qui s'empara de moi en entendant ces paroles est impossible à définir. Était-il possible que j'eusse éveillé dans son cœur un sentiment semblable à celui qui remplissait le mien!

—Ne soyez pas inquiète à mon sujet, répondis-je avec émotion. J'ai parcouru des chemins mille fois plus dangereux que le sentier qui est devant moi.

—Je ne puis pas affirmer que j'appréhende pour vous un péril certain, me dit-elle; je n'ai que de vagues pressentiments que rien ne justifie.

Puis du même air malicieux qui m'avait déjà frappé dans la journée, elle ajouta:

—Mais méfiez-vous de Juanita Morengo!

Je souris et lui répondis que, fort de sa sympathie, je ne craignais pas plus Juanita Morengo que n'importe quelle autre femme, quelque dangereuse qu'elle pût être.

Ces paroles la firent rire et elle me tendit un billet en me priant de le remettre à son adresse, à Carlinville.

—Promettez-moi, dit-elle en me regardant fixement, de ne pas jeter les yeux sur ce papier avant votre arrivée.

Je crois pouvoir avoir une entière confiance en vous et je compte que vous tiendrez parole.

Je jurai de me conformer strictement à ses instructions, et j'enfermai soigneusement le billet dans une poche de mes fontes. Je déposai ensuite un ardent baiser sur la petite main qui reposait avec tant de confiance dans la mienne, je me remis en selle et je m'éloignai rapidement.

(A continuer.)

MAISON A VENDRE.

Une magnifique maison en bois à trois étages située rue des Commissaires, No. 92. Le tout est en parfait ordre.

S'adresser à LOUIS BEATI, 331, rue Prince-Edouard. Québec, 7 mai 1879—1mp

Encan de Piano Chickering

Par OCT. LEMIEUX & CIE., VENDREDI, le 16 MAI 1879

A notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean.

Par encan sera vendu Vendredi, le 16 Mai, à notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean, deux magnifiques Pianos carrés central, dont l'un est de la célèbre manufacture de Chickering ayant coûté \$650 et seulement un an de service, étant un instrument de choix. Avec un bon Piano carré de Shiedmayer, n'ayant que quelques années de service, en ordre parfait. Les Pianos seront visibles à notre salle, Jeudi, le 15, toute la journée, ou tous les soirs entre 6 à 8 heures.

Le tout absolument vendu sans réserve. La vente à ONZE heures, précises.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 9 mai 1879

QUELQUES LOTS DE MARCHANDISES

qui seront vendues avec une grande réduction, tels que:

Un lot de Parapluie à 30c valant 50c. 500 verges Cordé Noir à 18c valant 25c. 500 verges Grenadine Noire à 5c val. 10c. 500 verges Tweed à 35c valant 55c. Un lot de Bas depuis 5c la paire. Un lot de Shirting en coupons à 6c val. 8c et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

Une visite est sollicitée. Chez F. GIGUERE, Coin des rues St. Jean et Claire-Fontaine, Vis-à-vis l'Eglise. Québec, 10 mai 1879

CHAPEAUX D'ETE!

G. R. Renfrew & Cie., RUE BUADE, HAUTE-VILLE.

TOUTES LES FORMES NOUVELLES des CHAPEAUX A LA MODE pour HOMMES ET ENFANTS

Satin, en Feutre et en Paille. Chapeaux aux Prix du Gros. Québec, 10 mai 1879—3m

Huile de Charbon!!

De première qualité, à vendre en gros et en détail à bas prix, à la maison Bélanger & Gariépy.

J. L. A. BELANGER. Québec, 10 mai 1879—8f

ROBES DE Diners et de Soirées

Nous venons d'ouvrir en ce moment, un assortiment très choisi des dernières Nouveautés en fait de Robes de Diners, Robes de Soirées, dont l'élégance et la richesse le sauraient être surpassées, et à des prix très modérés, savoir:

Satins Brochés, ainsi que l'un pour convenir. Velours Bayés (Noir) et l'un pour assortir. Gros Grains, couleurs les plus nouvelles. Grenadines de Soie pour Robes. Grenadines Brochées pour Robes. Nouveau genre de Robes de Bais. Grenadine Noir "Canvas" qualité supérieure.

Grenadine de Fantaisie pour Polonoise. Nouveau choix de Fantaisie venant d'être reçu. Riches Franges et autres garnitures pour Robes. Rubans de Faille et de Satin, nuances les plus nouvelles. Dentelles, Sets en véritable Dentelle, Fichus en Dentelle. Colliettes et Capes, Collets et Manchettes en Toile. Parasols, En tout cas, Ombrelles, Frilling en Lisse, grande variété.

Manteaux, Manteaux Nous venons aussi de recevoir nos Manteaux de Soie, ainsi que ceux en Cashmere dont la beauté ne laisse rien à désirer. Robes, Manteaux, Chap-aux, confectionnés dans les dernières modes. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE. Québec 10 mai 1879.

GAUTHIER & CHOINARD AVOCATS

Ont transporté leur bureau à la résidence de M. Gauthier, No. 49, rue St. Louis, près du Palais de Justice, et ils continueront à pratiquer comme Avocats sous le nom de Gauthier & Choinard.

Ed. C. E. GAUTHIER—H. J. B. CHOINARD Québec, 7 mai 1879—2s

A VENDRE,

A bas prix, avec conditions faciles, une très belle maison (Cottage) en brique blanche, ayant toutes les commodités désirables telles que pompe, réservoir, bain, fournaise, etc. Cette maison est située à St. Henri de Lauson, à quelques arpents du chemin de fer Lévis et Kennébec, et voisin de l'Eglise.

Pour le prix et les conditions s'adresser à L. N. CARRIER, Registrateur, Lévis. Ou à V. W. LARUE, N. P., 14, rue Garnet, Québec. 8 mai 1879—1m

ILLUMINATION!

A l'occasion de la première visite du M. S. B. QUIS DE LOURNE à Québec.

Beçu par les derniers steamers de Londres, Paris et New-York, un lot de Globes Illuminatoires à gaz ou à l'huile, de couleurs assorties; Lanternes Chinoises en papier et Ballons de différentes formes et couleurs; Enseignes illuminatoires au gaz et Monogrammes de toutes descriptions, en main et faits sur commande.

On exécute des ordres pour fournir et fixer les appareils d'illumination aux édifices publics et privés avec le gaz, chez THOS. ANDREWS, No. 1, rue St. Jean. Québec, 2 mai 1879—1m

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST. Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 14 AVRIL, les trains laisseront le DEPOT D'HOCHE-LA-GA comme suit:

Train Express pour Hull à... 9.20 et 5.00 Arrivant à Hull à 2.30 P. M. et 10.00 Train Express de Hull à... 9.10 et 4.45 Arr. à Hochelaga à 2.10 P. M. et 9.45 Train pour St. Jérôme à... 5.30 P. M. Train de St. Jérôme à... 7.00 A. M.

Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard. Bureau Général, No. 13, Carré de la Place d'Armes.

Billets en vente à l'Office de STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisse des Francs-Maçons, Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

Bureaux—202, rue St. Jacques, et 158, rue Notre Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surintendant Général Division de l'Ouest. C. A. STARK, Agent Général pour Fret et Passagers 5 mai 1879.

La Société Permanente de Construction des Artisans.

AVIS. Suivant l'amendement aux règlements de la Société adopté à l'unanimité à la dernière assemblée annuelle, il y aura réunion des actionnaires dans les bureaux de la Société, No. 105, rue St. Pierre, Québec, JEUDI, le 29 MAI prochain, à 4 heures P. M., pour recevoir le rapport du Secrétaire et l'Élection des Directeurs pour l'année courante.

Par ordre, A. J. J. UGER, Sec.-Trés. Québec, 23 avril 1879—12f

Agences d'Assurance.

Assurance contre le Feu, Assurance contre les Accidents, Assurance Maritime, Assurance sur la Vie, Assurance de Sécurité.

OWEN MURPHY

représente LA COMPAGNIE BRITISH AMERICA DE TORONTO, établie en 1832, Actif, \$1,100,876. PETER PATTERSON, éor, Gouverneur.

LA COMPAGNIE CITIZEN DE MONTREAL, Capital \$2,000,000. Sir HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE ANCHO & MARINE DE TORONTO, Actif, \$554,261.68. Hon. W. P. HOWLAND, C. B., Président.

LA COMPAGNIE MARINE UNDERWRITERS DE BOSTON, une organisation puissante des Bureaux Maritimes. HERRIMAN & WHITNEY, Gérants.

Ceux qui désirent se faire assurer, dans n'importe quelle branche, feront bien d'aller chez le sousigné. Aucun risque légitime n'est refusé. Bas prix des primes, règlement prompt et libéral des réclamations.

OWEN MURPHY, Agent d'Assurance, Bâtisse du Télégraphe, rue St. Pierre. Québec, 22 avril 1879—1m

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonce de GEO. P. BOWELL & CIE., 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

est en file au bureau d'annonce de GEO. P. BOWELL & CIE., 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

est en file au bureau d'annonce de GEO. P. BOWELL & CIE., 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

est en file au bureau d'annonce de GEO. P. BOWELL & CIE., 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

Nouveau Magasin D'EPICERIES!!!

ALLARD & CIE., MARCHANDS-EPICIERS,

34, rue St. Georges, faubourg St. Jean.

Informent le public en général et leurs amis en particulier qu'ils ont ouvert un magasin d'Épiceries où ils auront toujours en mains un assortiment très-varié d'Épiceries de toutes sortes, tels que: Thé, Cafés, Epices, Sucre, Sirop, Vins et Liqueurs, Cigares, etc., etc.

Les sousignés espèrent par l'attention qu'ils apporteront à bien servir leurs pratiques, et la bonne qualité de leurs marchandises vendues à des prix, défiant toute compétition, pouvoir mériter le patronage du public.

Une visite est respectueusement sollicitée.

ALLARD & CIE., Marchands-Épiciers, 34, rue St. Georges. Québec, 30 avril 1879—1m

RENDEZ-VOUS CHEZ F. X. ST. LAURENT

Marchand de Marchandises Sèches, A L'ENSEIGNE DU BUFFALO, 203, rue St. Joseph, vis-à-vis le Couvent.

Vous trouverez à ce magasin des Marchandises

A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. VOYEZ NOS PRIX

Tweed tout laine valant 80c pour 40c " " " 1.00 " 60 " " " 1.25 " 75 " " " 1.50 " 1.00

Drap Noir " 1.00 " 50 " " " 1.50 " 1.00 " " " 1.25 " 75 " " " 2.50 " 1.25

Etoffes à Robes " 40 " 17 1/2 " " " 15 " 7 " " " 60 " 30

Alpaca Noir " 20 " 10 " " " 25 " 15 " " " 35 " 20

Coton Jaune depuis 1/2c en montant. Wincoy " 5 " " " 3 " " Chapeaux Feutre pour hommes, 50c en montant.

Assortiment complet de Hards Faites. P. S.—Le département des Tweeds et Hards Faites est sous la surveillance de M. Greffard.

F. X. ST. LAURENT, A l'Enseigne du Buffalo, Vis-à-vis le Couvent, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 29 avril 1879.

A VENDRE,

Un emplacement situé en la paroisse de St. Roch de Québec, rue Ste. Marguerite, contenant soixante-dix pieds de front sur cinquante-trois pieds de profondeur avec une magnifique maison en brique à trois étages et hangar dessus construits.

Le dit emplacement étant le No. 1644 du plan cadastral du quartier Jacques-Cartier.

Titres incontestables, conditions faciles. S'adresser à la Société de Prêts et Placements de Québec, No. 13, rue St. Jacques. Québec, 29 avril 1879.

STATION PONT-ROUGE.

Splendide Village Ste. Jeanne Neuville. A louer pour la saison de l'été ou pour l'année, et à vendre un superbe Cottage nouvellement bâti et une magnifique propriété avec dépendances, etc., pouvant servir comme maison de pension et commerce. Très bon poste. Conditions très faciles.

S'adresser à M. THOMAS LARIVIERE, SENIOR, Rue des Fossés, St. Roch, Québec. Ou M. THOMAS LARIVIERE, JUNIOR, Marchand, Ste Jeanne Neuville. 25 avril 1879.

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait application à la prochaine session de la législature locale de la Province de Québec, pour la passation d'un Bill incorporant une Compagnie ayant le pouvoir d'ériger un Élévateur de la Basse à la Haute-Ville de Québec, pour le transport des effets et des passagers.

IRVINE & PEMBERTON, Pour les Demandeurs. Québec, 24 avril 1879—1m

VOITURE A VENDRE.

Une Voiture Américaine à quatre roues (Express) pouvant servir pour tout commerce, à bas prix. S'adresser à ONESIME BRIAND, No. 70, rue Henderson, Palais. Québec, 17 avril 1879—1mp